

14

LES NOUVEAUX TRAVAUX SUR LA RIVIERE OTTAWA POUR FACILITER LA DESCENTE DES BILLOTS.

[Extrait du *Constitutionnel* du 26 Avril 1872.]

Il y a au moins cent à cent cinquante maisons de commerce qui font des billots ou du bois carré dans le territoire de l'Ottawa. Sur ce nombre dix ou douze possèdent des scieries près de la Chaudière et peuvent y manufacturer leur bois à bon marché. Les autres sont obligés, ou d'accepter les conditions ruineuses que leur font les propriétaires de moulins ou de descendre leur bois à Québec.

Descendre le bois de l'Ottawa à Québec n'est pas une petite affaire. On calcule qu'il en coûte à peu près 80 cents par billot. Les dépenses pour mettre le bois en cages (rafting) s'élèvent, dit-on, à au-delà de 30 cents par billot. A ce prix, tous ceux qui n'ont pas de moulins à la Chaudière sont forcés de vendre là leurs billots de seconde qualité, parceque les frais de la descente égalent presque la valeur du morceau de bois. Ces billots achetés à \$1, ou un peu plus, sont une source de profits immenses pour les propriétaires de moulins. Ils exercent une sorte de monopole et savent en profiter.

Comme tous les monopoles, celui-là fait un tort immense au pays ; il

entrave une industrie sans laquelle la province de Québec ne serait presque rien. Le commerce de bois a pris aujourd'hui des proportions gigantesques. Il emploie la moitié de la classe laborieuse et fournit plus que la moitié des revenus de notre gouvernement provincial. Il mérite donc qu'on l'aide ou du moins qu'on ne lui nuise point de propos délibéré.

Aujourd'hui les marchands de bois pénètrent jusqu'au fond de nos forêts les plus reculées. Il n'y a plus un coin de notre immense territoire qui n'ait été visité par eux. Ils vont chercher le bois où ils le trouvent. Mais on comprend que pour eux comme pour le public on doit faire en sorte que ce bois coûte le moins cher possible pour arriver au marché. Si la descente ne coûte pas trop cher, on prendra plus de bois, on sera moins sévère dans le choix, on prendra des billots de deuxième, de troisième et même de quatrième qualité. Avec le régime actuel dans le territoire de l'Ottawa, les gens ne sortent de la forêt que les billots de première qualité, les autres, n'ayant pas assez de valeur pour couvrir les frais exorbitants de la descente, restent

là pour joncher le sol de leurs pourritures.

C'est une perte pour les marchands de bois, sans doute ; mais surtout c'est une perte pour l'industrie nationale et une perte pour le trésor public.

Nous avons donc tous intérêt à faciliter la descente du bois de l'Ottawa, sauf les propriétaires de moulins de la Chaudière qui tiennent entre leurs mains un monopole désastreux.

C'est en s'appuyant sur ces considérations et sur beaucoup d'autres qu'une cinquantaine des principaux marchands de bois, intéressés dans le commerce de bois de l'Ottawa, ont adressé une pétition au gouvernement fédéral. Le moyen qu'ils proposent pour faciliter la descente du bois sur l'Ottawa, c'est la construction d'estacades à Carillon et au Bout de l'Isle.

Par ces estacades, les marchands de bois sauveront la mise en cages ; ils se borneront à enfermer leurs billots dans de petits booms mobiles qu'ils descendront jusqu'au rapide de Grenville ; là ils ouvriront les booms et les billots descendront le rapide au pied duquel, à Carillon, il y aura de grandes estacades pour le recevoir. Une fois là, ils seront encore mis dans des booms mobiles et descendus jusqu'à la tête de la Rivière des Prairies, où l'on ouvrira de nouveau les petits booms pour laisser descendre le bois à la guise du courant jusqu'au Bout-de-l'Isle.

C'est une économie nette d'environ 30 cents par billot en sauvant la main-d'œuvre et les matériaux d'une double mise en cage, à Ottawa d'abord et à Carillon ensuite, et parmi ces cinquantes pétitionnaires quelques uns font jusqu'à 100,000 billots par année.

Ceux qui ont signé cette pétition ne demandent rien au trésor public. Ils offrent de construire ces travaux eux-mêmes, ou de les laisser construire par le gouvernement et d'être chargés d'une taxe spéciale.

Ce n'est donc pas de ce côté là qu'on qu'on peut se plaindre. Mais les propriétaires de moulins de la Chaudière, sentant leur monopole sur le point de crouler, ont trouvé des raisons. Ils sont effrayés des torts que ces travaux vont faire à la navigation de l'Ottawa et des dommages que vont en souffrir les compagnies de bateaux à vapeur et de barges qui font le commerce de l'Ottawa. Se faisant l'organe de ces intérêts, la *Gazette* de Montréal s'exprime ainsi :

Il est impossible d'imaginer un projet plus audacieux que celui-là. Afin de mieux faire saisir cette impudence, il est nécessaire de mentionner deux ou trois faits concernant les intérêts qui seront probablement détruits ou gravement endommagés, si le gouvernement accueillait favorablement cette demande québécoise. Il y a à présent quinze compagnies ou sociétés intéressées dans la navigation de la Rivière Ottawa, ce qui représente un capital de plus de 1½ million de piastres. Le nombre de barges que ces compagnies emploient, durant la saison de la navigation, est de 241 ; le nombre de bateaux à vapeur de 45 ; et le nombre d'hommes près de 2,000.

La *Gazette* s'imagine produire un grand effet avec ce déploiement de richesses. Mais qu'est-ce que million et quart représenté par les compagnies de transport et de navigation ? Un seul des signataires de la pétition, dans un seul hiver, fait du bois pour une somme d'argent infiniment plus élevée.

Avant tout cependant il faut considérer la question de justice. La *Gazette* a omis de nous démontrer que les travaux demandés par les pétitionnaires entraveraient la navigation de l'Ottawa, et nous sommes persuadés, nous, qu'ils ne l'entraveront pas, pas plus que les cages nuisent aujourd'hui sur l'Ottawa et sur le St. Laurent. Mais, supposons pour un instant qu'ils gêneraient parfois le passage d'un bateau à vapeur ou d'une barge ; est-ce que l'eau des rivières navigables appartient exclusivement aux bateaux à vapeur et aux barges ? Est-ce que dans un pays comme le nôtre, dans un territoire comme celui de l'Ottawa, les billots n'ont pas un peu droit de flotter sur les rivières ? Est-ce que celui qui conduit une cage de bois carré, valant toutes les barges de l'Ottawa, ne peut pas aussi bien se plaindre des autres que les autres se plaindre de lui ?

D'ailleurs, nous l'avons expliqué, la navigation ne sera pas le moins du monde entravée par les travaux proposés. Les billots ne seront libres que pour descendre les rapides de Gren-

ville et Carillon qui ne sont pas navigables et pour descendre la rivière des Prairies où personne n'aura à se plaindre. De plus, si les travaux s'accomplissent, ainsi que nous l'espérons, il faudra fermer le Greece's Eddy et empêcher les déchets des scieries de s'y accumuler pour nuire à la navigation, ainsi que la chose arrive si souvent à présent.

La *Gazette* soutient d'ailleurs une proposition radicalement fautive, même en supposant que son point de départ fut vrai. En effet, si les marchands de bois peuvent se dispenser des barges et des remorqueurs, c'est une économie dans la production, c'est un bien et non un mal. Autant vaudrait dire qu'on empêchera le cultivateur de récolter du blé afin qu'il achète toute sa farine au magasin et qu'il paie taxe au gouvernement. Le raisonnement est aussi absurde dans un cas que dans l'autre. Mais nous ne voyons pas du tout en quoi les remorqueurs y perdront ; que le bois soit en cages ou dans des booms mobiles il faudra toujours le remorquer ; ils ne pourront qu'y gagner parcequ'il descendra avec ces améliorations, beaucoup plus de bois qu'il n'en descend aujourd'hui.

Il n'y a pas que les marchands de bois de Québec qui aient demandé ces améliorations. MM. Skead, Armand, Fraser, etc, d'Ottawa ; M. Ward de Montréal, et grand nombre

d'autres demandent également à se soustraire au système ruineux qui existe aujourd'hui.

Le gouvernement fédéral ne peut refuser de se rendre à une demande aussi juste et aussi conforme à l'intérêt public. A l'avant dernière session, il n'a point voulu s'occuper de la chose, parcequ'il manquait de données officielles. L'automne dernier, il s'est adressé à M. Symmes, surintendant des Travaux du St. Maurice, pour obtenir un rapport sur les estacades demandées. M. Symmes, qui connaît bien l'Ottawa, qui y a fait lui-même le commerce de bois, et qui est maintenant en dehors des divers intérêts qui peuvent se trouver en conflit, a fait, croyons-nous, un rapport favorable. Les plans doivent être rendus au département des Travaux Publics. D'après les évaluations de M. Symmes, ces estacades à Carillon et au Bont-de-l'Isle couteraient \$27,000 ; mais, nous le répétons les pétitionnaires sont prêts à les construire eux-mêmes, à leurs propres frais.

Nous espérons donc que les députés de la province de Québec sentiront que c'est là une question du plus haut

intérêt pour nous et qu'ils ne permettront pas à quelques propriétaires de scieries d'entraver ainsi notre plus riche et plus profitable industrie. Ce que nous demandons au gouvernement, ce que nous demandons à la chambre, c'est justice, libre compétition, *fair play*. Nous voulons que les marchands de bois de l'Ottawa puissent faire scier leurs billots à Repentigny, à Trois-Rivières ou à Québec, lorsque les autres demanderont trop cher. Droits égaux, justice égale, nous ne voulons rien de plus, mais rien de moins. Ce que veulent les adversaires de cette entreprise, c'est le maintien d'un monopole odieux, que le gouvernement ne saurait sanctionner plus longtemps.

P. S. Encore une fois, qu'on le remarque bien, d'après le projet que nous défendons, les billots ne seront libres que dans le rapide Grenville et Carillon et dans la rivière des Prairies. Ailleurs, ils seront parfaitement retenus dans les booms mobiles et ne nuiront pas plus que les cages, malgré tout ce qu'en disent les feuilles de Montréal qui sont mal informées ou qui trouvent leur intérêt à tromper le public.